

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 05 février 2026

Date de la convocation : ..... 30/01/2026  
Date d'affichage convocation : ..... 30/01/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>21</b>	<b>4</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2026-02-05**

**Clôture de la sous-régie de recettes  
« restauration scolaire » : école Eric  
Tabarly à Le Grau du Roi**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le cinq février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Claude BERNARD – Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Maguelone CHAREYRE - Robert CRAUSTE – Jean-Paul CUBILIER – Michel DE NAYS CANDAU - Christine DUCHANGE - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Françoise LAUTREC - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Lucien TOPIE - Patricia VAN DER LINDE - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Charly CRESPE pour Mme Corinne PIMIENTO - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Françoise LAUTREC – M. Gilles TRAULLET pour M. Arnaud FOUREL - Mme Chantal VILLANUEVA pour M. Lucien TOPIE.

Absents excusés : M. Alain BAILLIEU – M. Cédric BONATO – M. Jean-Claude CAMPOS - Mme Françoise DUGARET – Mme Arlette FOURNIER - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC – Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : Mme Maguelone CHAREYRE.

M. Robert CRAUSTE, Président, expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18,
- Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,
- Vu la délibération n° 2006-06-21-28 du conseil communautaire du 21 juin 2006 portant création d'une quatrième et cinquième sous-régie de recettes « restauration Scolaire » à l'école Henri Séverin à Aigues-Mortes et l'école Eric Tabarly au Grau du Roi,
- Vu la décision n° 16 du 04 septembre 2006 portant nomination des mandataires de la sous régie de recettes service « restauration Scolaire » école Eric Tabarly au Grau du Roi (Mmes Françoise GUISEPPI et Gisèle CABUT),
- Vu l'avis du comptable public assignataire,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue.

En raison du regroupement des écoles maternelles et la création d'une Maison de la petite enfance sur la commune de Le Grau du Roi, le restaurant scolaire Eric Tabarly sis à Port Camargue a fermé ses portes à la fin de l'année scolaire 2025 (début juillet 2025).

Il est donc mis fin à la sous-régie de recettes « restauration scolaire » : école Eric Tabarly à Le Grau du Roi à compter du 15 février 2026.

Il est mis fin aux fonctions du régisseur, pour cette sous-régie, à compter de cette même date. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De clôturer la sous-régie de recettes « restauration scolaire » : école Eric Tabarly à Le Grau du Roi dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- De notifier la présente délibération aux mandataires et au régisseur de ladite sous-régie ainsi qu'à Monsieur le comptable du SGC de Vauvert ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 06 février 2026,**

**Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE**

